Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260928-DCM2026_6_18-DE

VILLE DE PLEUVEN

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire,

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, BONHEUR Priscile, BONIZEC Bruno, CARIOU Philippe, FRANCHETEAU Laurent, GUILLOU Laura, GUILLOU Patrick, GUIRINEC Alexandre, KERNEVEZ Marie-Hélène, KERRIOU Sylvie, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, LE ROUX Thibaut, LOUEDEC Jessica, MALEJACQ Lucile, POTTIER Alexandre, SIMON Mikaël

POUVOIRS : ont donné pouvoir MARTIN Corinne à KERNEVEZ Marie-Hélène, CASELLINO Mona à LE BER Caroline, HERFAUT Denis à GUILLOU Patrick, SINIC Aurélie à MALEJACQ Lucile

EXCUSEE : Mme GOURVES Muriel

Secrétaire de séance : Mme Olivia LE BOSSER

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 18
DATE DE LA CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2026
DATE D'AFFICHAGE : 23 SEPTEMBRE 2026

DCM N°2026-6-18
Objet : Compte rendu des délégations accordées à Mr le Maire
DM 1/2026 – Réalisation d'un emprunt de 450 000 € auprès Crédit Mutuel de Bretagne

Vu les articles L 2121-22 et L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions,

Vu la délibération n° 2026-3-7 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines des décisions,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt destiné à financer l'acquisition de la future maison médicale dont le coût total HT s'élève à 479 024 €,

Vu la proposition transmise par le Crédit Mutuel de Bretagne,

DECIDE

Article 1 : d'accepter l'offre faite par **le CMB, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE** selon les conditions **«CITE Gestion Index Livret A»**

Article 2 : de réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes **:**

Montant en Euros	450 000€
Objet	Maison médicale
Durée	20 ANS
Taux Variable	Taux du Livret A + marge de 1.60 %
Périodicité	Trimestrielle
Type d'amortissement	Amortissement progressif/ Echeances constantes
Commission d'engagement	450€

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260928-DCM2026_6_18-DE

Article 3 : la présente décision sera suivie du contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

La secrétaire de séance,
Olivia LE BOSSER

Le Maire,
David DEL NERO



